



## Quels sont les risques réels encourus par mon fils?

Par **Butterbach**, le **28/08/2009** à **18:31**

Bonjour Madame, Monsieur

ma question est : mon fils de 27 ans risque t'il réellement la prison?

il vit à rivesaltes avec son amie et ils ont deux enfants.

il a été mis 48h en garde à vue en octobre 2008 pour téléchargement illicite de vidéos avec soupçon de téléchargement de photos pédophiles.

l'analyse du pc n'a pas révélé de photos ou de vidéos pédophiles à l'exception de fichiers WinRAR non ouverts. mon fils téléchargeait des fichiers en masse mais n'a jamais dans son passé fait l'objet de quelque délit que ce soit.

l'expert chargé de l'enquête de moralité a rendu un dossier favorable à mon fils.

le premier expert psychiatrique a conclu que mon fils était pervers (il s'est avéré que cet expert n'était pas neutre).

la juge a ordonné une contre expertise psychiatrique dont la conclusion (en août 2009) est que mon fils est un voyeur.

depuis le mois d'octobre 2008 mon fils est libre de circuler dans le département avec obligation de suivi par un psychologue ainsi que par un psychiatre, et obligation de pointer à la gendarmerie de son domicile toutes les semaines, de plus il a l'interdiction de sortie du territoire.

il a scrupuleusement respecté toutes les demandes du juge, n'a jamais eu de retard pour pointer et n'a pas commis d'infraction, les psychiatres et psychologues qui le suivent le déclarent sain d'esprit.

son amie ne l'a pas abandonné et il a le soutien de tout son entourage, retours favorables de ses patrons et de sa belle famille.

je ne sais quoi ajouter, c'est un homme responsable, avec ses défauts et ses qualités, et il n'est pas né avec une cuillère en argent dans la bouche.  
ils se sont endettés pour payer un avocat.

le juge a-t'il le droit de détruire sa vie sur de simples soupçons?

vont-ils perdre la garde de leurs enfants?

un avocat ne doit-il pas agir pour défendre son client plutôt que d'attendre la décision toute puissante du juge?

je suis consciente du fait que ma question est très longue et peut être imparfaitement complète.

Je vous remercie par avance de la patience dont vous avez fait preuve en me lisant et j'espère que vous pourrez sinon me rassurer du moins me dire ce qu'il nous reste comme recours.

à vous lire

A.butterbach.